



Suite de procédure

Par alarecherchede

Bonjour,

Je me défends seul pour un bornage amiable qui s'est transformé en bornage judiciaire.

Le géomètre mandaté a fini ses expertises et remis le document final aux 2 parties et au tribunal.

Ma question est très simple : Quel va être le déroulé de la procédure à partir de maintenant ? (Audience au tribunal ? à quel délai ? Qui demande l'audience ? Une des deux parties ? C'est le tribunal qui décide ?....)

J'aimerais pouvoir commenter ce document, mais dois-je le faire maintenant ou attendre que le tribunal me rappelle ??

Merci de vos réponses

Bon week-end

Par alarecherchede

No one has any idea about it ?

Thanks